

Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Strasbourg-Ville

COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 octobre 2024

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de procurations : 3

Date d'affichage de la convocation : 10.10.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize du mois d'octobre à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire à la mairie de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le dix octobre deux mil vingt-quatre, sous la présidence de Madame Béatrice BULOUE, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Annick MARTZ-KOERNER – Nicolas SCHMITT – Cathie PETRI - Gérard CONRAD – Doria BOUDJI – Nathalie MAUVIEUX – Laurent GUILLO – Armand RUPP - Laurent BAYART – Eric THOMY – Eric LEHMANN - Elisabeth DEISS – Jean-Claude WORRINGEN - Valérie GUERAULT - Sylvie RISSE – Julie LINGELSER – Sophie DIEMER – Ornella PFEIFFER – Henri BECKER – Lydie MOUGEL – Grégory RICHERT - Hervé DIEBOLD – Jean-Charles WILLM

Étaient absents excusés représentés :

Monsieur Sébastien BOUREL donne procuration de vote à Madame Béatrice BULOUE

Monsieur Serge KURT donne procuration de vote à Monsieur Gérard CONRAD

Monsieur Philippe ROSER donne procuration de vote à Monsieur Hervé DIEBOLD

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOUE, Maire, ouvre la séance

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois

Transmis au Représentant de l'Etat le 21 octobre 2024

Publié sur le site internet de la commune le 21 octobre 2024

Le Maire, Béatrice BULOUE




3. Attribution marché de maîtrise d'œuvre – réaménagement et rénovation thermique des bâtiments des écoles élémentaire et maternelle Leclerc et déminéralisation de leurs cours

Conseillers
élus : 27

Conseillers
en fonction : 27

Conseillers
présents : 24

Conseillers
absents : 3
dont 3 avec procuration

Le budget prévisionnel 2024 prévoit des crédits pour des études de maîtrise d'œuvre concernant le réaménagement et rénovation thermique des bâtiments des écoles élémentaire et maternelle Leclerc et déminéralisation de leurs cours. Une consultation a été lancée en avril 2024. Une procédure avec négociation en application des articles R 2124-3, R. 2161-12 et suivants du code de la commande publique a été utilisée. La procédure était restreinte, elle comporte en premier lieu une phase de sélection de candidats admis à soumissionner puis une phase de négociation avec les soumissionnaires qui ont remis leur offre.

Un avis de marché a été publié au JOUE n° 225304-2024 et au BOAMP n° 24-44602 du 16 avril 2024 ainsi que sur le profil acheteur www.alsacemarchespublics.eu le 24 avril 2024, accompagné du dossier de consultation des entreprises.

La date de remise des candidatures était fixée au 24 mai 2024 à 12h.

26 candidatures ont été reçues dans les délais. Les plis ont été ouverts, vérifiés et analysés par MP Conseil, l'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) mandaté par la commune, afin de faciliter le travail des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

Après analyse des candidatures, la CAO régulièrement convoquée le 17 juin 2024 et le quorum atteint, a décidé de retenir 3 équipes pour participer à la seconde phase et remettre leur offre :

- Agence WEBER KEILING
- SAS Atelier G5
- Josianne TRIBLE

Après une visite de site organisée pour l'ensemble des équipes le 11 juillet 2024, la commune a fixé une date de remise des offres au mercredi 28 août 2024 à 12h.

Des auditions ont été organisées, le 11 septembre 2024, avec un jury composé des membres de la CAO ainsi que d'un membre qualifié, Annick MARTZ-KOERNER et notre cabinet d'AMO. Les trois équipes ont été invitées à confirmer par écrit les réponses données lors des échanges.

Une nouvelle CAO a été organisée le 9 octobre 2024 pour étudier le rapport d'analyse mis à jour avec les retours écrits des candidats et désigner l'attributaire de marché de maîtrise d'œuvre.

La CAO a décidé d'attribuer le marché à l'équipe : Agence WEBER KEILING

Le Conseil municipal,

après en avoir délibéré,

- AUTORISE Madame le Maire à signer et notifier le marché de maîtrise d'œuvre attribué par la CAO du 9 octobre 2024 au groupement représenté par l'agence WEBER KEILING,
- AUTORISE Madame le Maire, ou son.s.a représentant.e, à signer et prendre tout acte nécessaire à la bonne exécution des présentes.

ADOPTE A L'UNANIMITE
Par 27 voix Pour

Mundolsheim, le 21 octobre 2024

Le Maire,




Béatrice BULOUE

Le secrétaire de séance,



Cathie PETRI